Unité 20

élaborer UN cadre d’inventaire lorsqu’un modèle préexiste

Publié en 2016 par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2016



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d’utilisation de l’Archive ouverte de libre accès UNESCO ([www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr](http://www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr)).

Les images dans cette publication ne sont pas couvertes par la licence CC-BY-SA et ne peuvent en aucune façon être commercialisées ou reproduites sans l’autorisation expresse des détenteurs des droits de reproduction.

Titre original : Developing an inventory framework where a system is in place

Publié en 2016 par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n’impliquent de la part de l’UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l’UNESCO et n’engagent en aucune façon l’Organisation.

Plan de cours

**Durée :**

2 heures 30

**Objectif(s) :**

Développer la capacité des participants à élaborer et à hiérarchiser des questions qui leur permettront d’identifier et de définir des éléments du PCI à des fins d’inventaire, en prenant en considération le cadre d’inventaire national préexistant.

**Description :**

Cette unité aborde les connaissances et compétences nécessaires afin d’élaborer un cadre d’inventaire. La discussion débute avec une analyse du modèle d’inventaire déjà mis en place par l’État concerné, au cours de laquelle, en se plaçant dans une perspective d’inventaire à participation communautaire, les participants identifient les lacunes du modèle en place et ajoutent des questions à poser. Au cours de cette formation, les participants sont amenés à établir une comparaison entre les formes traditionnelles d’inventaire du PCI et les inventaires adoptant l’approche communautaire, à définir le lien entre inventaire et sauvegarde du PCI, et à proposer et hiérarchiser les indicateurs nécessaires à l’identification et à la définition des éléments du PCI. Les participants ont une première discussion sur des questions qui seront abordées plus en détail dans d’autres unités : l’éthique, le consentement libre, préalable et éclairé et l’organisation des données.

*Proposition de déroulement :*

* Le facilitateur choisit un ou plusieurs éléments. Les participants sont invités à soumettre des questions qui peuvent être posées afin de recueillir des informations sur l’(les) élément(s) à des fins d’inventaire.
* Le facilitateur distribue un exemplaire du cadre national d’inventaire existant.
* Le facilitateur passe en revue les questions une par une avec les participants afin de décider dans quelle section du cadre national existant elles peuvent être insérées.
* Le facilitateur peut décider d’engager et d’animer une discussion sur l’éthique, le consentement des communautés et le traitement des données.
* En outre, le facilitateur peut comparer le cadre national d’inventaire existant avec le cadre type présenté dans l’Unité 19.

**DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE :**

* Cadre national d’inventaire existant
* Notes du facilitateur de l’Unité 19
* Imprimé de l’Unité 19

Remarques et suggestions

Certains pays disposent déjà d’un cadre pour l’inventaire du PCI. Dans d’autres pays, il se peut que des inventaires aient déjà été dressés pour des aspects du folklore ou des traditions populaires dans une communauté donnée ou pour le patrimoine en général, tant matériel qu’immatériel. Dans les pays d’Afrique, il y a généralement des inventaires dans les musées nationaux ou dans les départements des archives nationales, avec des catalogues d’informations. Dans un premier temps, ces cadres peuvent être analysés, puis ils peuvent être révisés à la lumière des exigences en matière d’inventaire propres à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, dans l’optique de l’élaboration d’un cadre unique pour les projets d’inventaire du PCI.

Il est important de souligner que le propos de cette unité n’est pas de remplacer le cadre existant ni un plus vaste dispositif, surtout si les responsables de l’inventaire ont décidé de maintenir les procédures et les formats déjà en place. En revanche, le but de l’exercice est de bien faire comprendre aux participants ce qu’exige un cadre d’inventaire participatif qui reflète l’esprit de la Convention.

C’est pourquoi l’approche souhaitée est d’amener les participants à rechercher des idées qui peuvent servir plus tard à compléter un cadre d’inventaire avant son adoption définitive. Cela va les aider à mieux comprendre pourquoi un cadre d’inventaire est important et leur permettre de faire le lien avec ses composantes en tant qu’élément pertinent pour la sauvegarde du PCI. Cela leur donnera également la capacité de concevoir à l’avenir leur propre cadre d’inventaire en développant chez eux le sens de la créativité et de la propriété. Le facilitateur qui aidera les participants à élaborer le cadre d’inventaire devra prendre en considération les aspects suivants : les connaissances et l’expérience des participants à l’atelier dans le domaine du PCI ; le niveau de participation des communautés lors des exercices d’inventaire passés ou en cours ; et le niveau actuel d’intérêt des communautés pour la réalisation d’un inventaire à participation communautaire destiné à sauvegarder leur PCI, ainsi que leur niveau de consentement, leurs attentes et les raisons qui les guident dans cette démarche.

Unité 20

Inventaire dans un contexte où un système d’inventaire est en place

exposÉ du facilitateur

#### Étape 1

Pour l’étape 1, le facilitateur suivra la même procédure que dans l’unité 19.

#### Étape 2

Pour l’étape 2, le facilitateur suivra la même procédure que dans l’unité 19 si ce n’est qu’au lieu de distribuer et de parler du cadre type (imprimé distribué de l’unité 19), le formateur distribue le **cadre d’État existant** pour l’inventaire et la discussion. S’il utilise un ordinateur et un vidéoprojecteur LCD, il doit avoir préparé un tableau, identique à celui de l’unité 19, exemple 2, en indiquant dans la colonne de gauche les catégories d’information requises dans le cadre d’État et en laissant un espace dans la colonne de droite pour y insérer les questions proposées par les participants. Le résultat est le même : une série de questions spécifiques placées dans un cadre fourni par un inventaire existant.

Au cours de cette étape, le facilitateur peut inviter les participants à réfléchir à la façon de respecter les exigences éthiques et le consentement des communautés dans le processus d’inventaire (si ce n’est déjà fait). Brièvement évoqués dans l’unité 7, ces aspects sont examinés plus en détail dans les unités 21 et 22. En outre, les participants peuvent aussi vouloir réfléchir aux moyens de traiter les données (et de créer un système de stockage) après une nouvelle collecte. Ce point est analysé plus en détail dans l’unité 23. Le facilitateur peut souhaiter revenir sur le cadre d’inventaire à la fin de ces unités.

Facultatif

S’il reste assez de temps et, en particulier, si le cadre d’État n’a pas été fixé et peut donc être révisé, on peut faire une comparaison entre le cadre d’État existant et le cadre type de de l’unité 19. Quelles sont les questions ou catégories d’information considérées comme importantes par le cadre d’État mais qui ne figurent pas dans le cadre type ? Quelles catégories d’information figurent dans le cadre type mais n’apparaissent pas dans le cadre d’État existant ? Les inventaires plus anciens, par exemple, ne mentionnent pas toujours l’obtention du consentement libre, préalable et éclairé des communautés et des informateurs. Est-il possible d’inclure ces données dans le cadre existant ou annexer systématiquement les renseignements complémentaires qui ne sont pas déjà prévus ?